

Réunion du Comité Syndical

Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie annexe située Place de l'église à Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

Nombre de membres En exercice : 20 Présents : 16 Votants : 16	<u>Étaient présents :</u>	Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Marie-Reine BOURGEOIS, Bernard FRANÇOIS, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Marie-Agnès CHAUVEL, Richard POTEL, Franck VALLEIN, François POMMOIS, Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MÉNAJOUR, membres titulaires Michel JALU, Loïc HAREL, membres suppléants
	<u>Absents excusés :</u>	Henri PERRONNO, Philippe LE RAY, Karl HURTAUD, Jean-Yves COZIC, Laurent HARNOIS, Audrey CAMUS
	<u>Secrétaire de séance :</u>	Stéphane LE MÉNAJOUR
	<u>Date de convocation :</u>	5 octobre 2023

Délibération n°2023/10/1 - Objet : Procès-verbal de la séance du 6 avril 2023

A la question posée lors de la dernière séance, Madame la Présidente précise que le bardage concernant l'extension de l'accueil de loisirs sera réalisé en bois.

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités,

Vu le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 soumis à son examen,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre avant la séance, par voie dématérialisée,

Les membres du comité syndical ayant été invités à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou corrections qu'ils souhaitent éventuellement y apporter,

Ainsi, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article unique : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 6 avril 2023.

Délibération n°2023/10/2 - Objet : Décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation de fonctions

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2020/07/3 du 9 juillet 2020 donnant délégation du Comité syndical à la Présidente,

Considérant que ces décisions doivent faire l'objet d'un compte-rendu au Comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Article unique : Prend acte des décisions suivantes prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation :

Prestation	Date de signature du devis	Entreprise	Montant HT
Boitier mural hermétique pour défibrillateur 2 rue Victor Claude de Mirabeau	25 avril 2023	Heart Protekt Bordeaux (33)	531,00 €
Acquisition d'une autolaveuse pour le restaurant scolaire	4 mai 2023	IndustriPack Locminé	2 490,00 €
Acquisition de deux climatiseurs pour accueil de loisirs	9 mai 2023	Manutan Collectivités Niort (79)	1 500,00 €
Sablage terrain de football de Mériadec		Ropert paysages Ploeren	2 850,00 €
Réassort de produits d'entretien pour l'école Xavier Grall, l'accueil de loisirs et le restaurant scolaire	15 mai 2023	IndustriPack - Locminé	798,00 €
Création d'un espace de glisse au stade de Kergohanne : assistance d'un consultant technique (5 h)	25 mai 2023	SHAKA SKATE SCHOOL Thomas Rapiteau Nostang	400,00 €

Acquisition de deux bancs en matériaux recyclés pour école Xavier Grall	12 juin 2023	Espace Créatic Puceul (44)	1 029,10 €
Entretien annuel vitrages ensemble des bâtiments	15 juin 2023	Au Sens Propre Auray	907,00 €
Travaux de toiture vestiaires football stade de Kergohanne		SARL Les Toitures de Ronan – Plumergat	7 927,00 €
Réparation électrique sur commande arrosage automatique terrain d'honneur stade de Kergohanne		Yesss Electrique Auray	217,56 €
Fourniture de cinq têtes d'arrosage pour stade de Kergohanne (remplacement et stock)	26 juin 2023	Hortibreiz - Caudan	424,15 €
Traçage des terrains A et B stade de Kergohanne	4 juillet 2023	Ropert paysages Ploeren	360,00 €
Illustrations du panneau d'informations circuit de la vallée du Léran	13 juillet 2023	Amphiptère – Mecé (35)	900,00 €
Buses pour arrosage automatique terrain honneur stade de Kergohanne		Hortibreiz – Caudan	275,49 €
Stade de Kergohanne : levée de non-conformité : décaissement sous les buts et engazonnement de plaquage	4 septembre 2023	Atlantic Vert Plougoumelen	300,00 €
Réassort de produits d'entretien pour l'école Xavier Grall, l'accueil de loisirs et le restaurant scolaire	6 septembre 2023	IndustriPack Locminé	1 220,60 €

Délibération n°2023/10/3 - Objet : Acquisition d'un panneau d'interprétation de la vallée du Léran

Laurent Harnois est arrivé au bordereau n°3.

Madame la Présidente précise que ce projet est en cours de réalisation depuis septembre 2022.

Monsieur Pierre Gallène, Animateur Nature & Patrimoine à la mairie de Pluneret, présente la maquette du futur panneau et précise aux élus qu'il souhaite la validation de la charte graphique afin de finaliser cette acquisition.

Il propose que le texte figure en bilingue : français/breton (la traduction sera effectuée par Ti Douar Alré, au prix de 0,14 € par mot). Les textes seront transmis aux élus ultérieurement, pour validation.

Deux illustrations animalières en couleur sont prévues par commune.

Pour Plumergat l'esquisse représentera le village de Kerlego, une chouette chevêche, emblématique, et un papillon.

Pour Pluneret l'esquisse représentera le début du circuit, un pic noir et une loutre.

Le panneau sera confectionné en aluminium dibond et sera posé à l'entrée du stade de Kergohanne. Il sera fixé par une table de lecture qui s'intégrera mieux au paysage, à hauteur d'enfants, à l'instar du panneau situé Place de l'église à Mériadec.

Étant donné que le topoguide prévoit un départ du circuit Place de l'église, Richard Potel propose que soit modifié ce topoguide (services du département).

Michel Jalu propose un changement dans le titre, à savoir "Mériadec, sa vallée du Léran", en lieu et place de "Mériadec, la vallée du Léran". Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres présents.

Il conviendra de prévoir le logo du département du Morbihan s'il co-finance ce panneau.

Loïc Harel suggère d'incruster un QR code renvoyant vers le topoguide. Cette suggestion est retenue par l'assemblée.

Madame la Présidente précise que cette dépense sera inscrite au BP 2024, voté en avril 2024.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un devis a été approuvé le 13 juillet dernier auprès du cabinet Amphiptere de Mecé (35) pour un travail d'illustration d'un panneau d'interprétation du circuit de la vallée du Léran, pour un montant de 900 € HT (TVA non applicable).

Ce circuit intercommunal, labellisé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) depuis 2010, dispose d'atouts patrimoniaux tels que son bocage, la vallée boisée avec cours d'eau, ses zones humides, un habitat traditionnel ainsi que des éléments de petit patrimoine. De par ses aménagements, ce circuit, d'une distance de 5 kms, est accessible au plus grand nombre et est fréquenté tout au long de l'année, aussi bien par les randonneurs que par les vététistes. Il est en partie accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (voie verte).

L'objectif de ce panneau d'interprétation est de dynamiser la fréquentation de ce circuit en le mettant en valeur et en offrant aux visiteurs quelques éléments clés du patrimoine local rencontré tout au long du parcours.

Une présentation de ce panneau a été faite lors de la réunion, par Monsieur Pierre Gallène, Animateur Nature & Patrimoine à la mairie de Pluneret.

Ainsi, les membres du comité syndical,
Considérant l'intérêt de promouvoir le circuit de la vallée du Léran,
Décident :

Article 1 : DE VALIDER le contenu et la mise en forme du panneau tel que présentés.

Article 2 : DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Article 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant légal à solliciter des subventions auprès de l'État, de la région et du département, ainsi que toute autre subvention non encore identifiée à ce jour.

Article 4 : DE DONNER POUVOIR à Madame la Présidente ou à son représentant légal pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Délibération n°2023/10/4 - Objet : Travaux de réaménagement et d'extension des sanitaires de l'accueil de loisirs

Madame la Présidente propose à nouveau aux élus présents de visiter les lieux s'ils le souhaitent.

Le total s'élève à 165 173 € HT. Des subventions seront sollicitées auprès du département du Morbihan ainsi que de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette dépense sera inscrite au BP 2024. Loïc Harel indique que ces prix paraissent prohibitifs. Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'estimations faites par l'architecte et non pas de prix fermes. Richard Potel précise que les entreprises ne peuvent s'engager sur du long terme, mais que, cependant, les prix des fournitures ont plutôt tendance à stagner actuellement.

Les montants des appels d'offres feront bien entendu l'objet d'une présentation en Comité syndical, et d'une délibération.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2022/04/5 en date du 6 avril 2022, les membres du Comité syndical Mériadec Villages ont :

- Donné leur accord de principe sur la réalisation de travaux dans les sanitaires de l'accueil de loisirs situé 3 rue Victor Graux à Mériadec, afin de rendre ce lieu plus fonctionnel et sécurisé pour les enfants accueillis,

- Décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Riguidel Architectes dont le siège social est situé 4 rue du Couvent 56410 Étel.

Pour mémoire, les travaux intégreront :

- 4 toilettes pour enfants de plus de 6 ans,
- 3 lave-mains pour enfants,
- 1 toilette adulte + lave-mains (1,86 m²),
- 1 toilette PMR + lave-mains (3,82 m²),
- 1 bureau (7,18 m²),
- 1 local stockage produits et matériel d'entretien (3,70 m²).

Les plans ont été joints au bordereau et les élus ont été invités à en prendre connaissance. Il a également proposé aux élus de Pluneret et de Plumergat d'organiser une visite des lieux.

Ces travaux sont estimés à 165 173 € HT, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux : lot 1 - démolition	11 400 €	Département (PST)	37 164 €
Travaux : lot 2 - gros œuvre, maçonnerie	16 500 €	Autofinancement	128 009 €
Travaux : lot 3 - charpente	31 650 €		
Travaux : lot 4 - couverture, bardage zinc	7 600 €		
Travaux : lot 5 - menuiseries aluminium	8 900 €		
Travaux : lot 6 - menuiseries intérieures	5 100 €		
Travaux : lot 7 - plâtrerie, cloisons, doublages	8 300 €		
Travaux : lot 8 - carrelage	8 900 €		
Travaux : lot 9 - peinture	5 700 €		
Travaux : lot 10 - électricité	5 100 €		
Travaux : lot 11 - plomberie	17 750 €		
Missions contrôle technique et SPS	8 000 €		
Études	5 000 €		
Maîtrise d'œuvre	21 573 €		
Divers imprévus	3 700 €		
Total	165 173 €		165 173 €

Considérant l'intérêt d'exécuter des travaux dans les sanitaires de l'accueil de loisirs situé 3 rue Victor Graux à Mériadec afin de rendre ce lieu plus fonctionnel et sécurisé pour les enfants accueillis,

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

Article 2 : DE DONNER LEUR ACCORD pour solliciter une subvention auprès du Département du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible de participer au financement de cet investissement, notamment la Caisse d'Allocations Familiales.

Article 3 : DE DONNER POUVOIR à Madame la Présidente ou à son représentant légal pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment les consultations de mise en concurrence.

Délibération n°2023/10/5 - Objet : Autorisations budgétaires avant vote du budget primitif

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée délibérante les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption".

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1, relatif à l'anticipation des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget,

Considérant la nécessité éventuelle d'engager des dépenses d'investissement en cas d'urgence,

Les membres du Comité syndical décident, à l'unanimité :

Article unique : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant légal à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, en cas d'urgence, dans la limite de 44 973 €, avant le vote du budget primitif 2024. Les comptes d'imputation concernés pourraient être les suivants :

Comptes d'imputation	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+reports 2022)	25%
2128 Autres agencements et aménagements	15 000 €	3 750 €
21351 Bâtiments publics	25 890 €	6 473 €
2313 Constructions	139 000 €	34 750 €

Informations et questions diverses :

- Ecole Xavier Grall : la fermeture d'un poste avait été annoncée en juin 2023. Or, pendant l'été de nombreuses inscriptions ont été enregistrées (131 élèves pour l'inspection académique à la rentrée), ce qui a permis à l'école d'obtenir un demi-poste. Il s'agit d'une professeure des écoles qui exerce un mi-temps (lundi et mardi). Si les effectifs se maintiennent, voire sont en augmentation, l'école Xavier Grall peut espérer qu'un poste entier soit réouvert en septembre 2024,
- Possible acquisition d'un terrain dans le bourg de Mériadec, côté Plumergat : la commune de Plumergat s'est positionnée pour acquérir ce bien (l'acquisition nécessitera plusieurs années car une recherche d'héritiers est nécessaire),
- Madame la Présidente indique aux élus avoir reçu les responsables du comité des fêtes de Mériadec. Ces derniers souhaitent une extension du restaurant scolaire actuel afin d'accueillir davantage de public lors de leurs différentes manifestations (repas, etc...). Par ailleurs, ils organiseront les 40 ans de l'association sur la place de l'église les 8 et 9 juin 2024,
- Pour le BP 2024, il conviendra de prévoir un coût de l'électricité multiplié par 2, voire 2,5,
- Pour information, l'antenne 4G située à Lenunez sera raccordée fin octobre, la mise en service est fixée au plus tard en décembre 2023,
- Les dates suivantes sont proposées et retenues par le Comité pour 2024 : jeudi 22 février à 19 h (CA 2023, DOB 2024) et 11 avril 2024 à 18 h (BP 2024). Une réunion de bureau est prévue jeudi 8 février 2024 à 18 h 30, en mairie annexe,
- Présentation du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2023 portant sur le projet d'espace de glisse au stade de Kergohanne, situé au niveau de l'espace enherbé, à l'arrière du city Park (stade de Kergohanne). Madame la Présidente rappelle que la réunion publique aura lieu samedi 28 octobre prochain à 10 h 30, en présence de Monsieur Rapiteau, afin de recueillir les avis des jeunes.

Elle rappelle également l'importance de ce projet, émanant des jeunes Mériadécois depuis le début du mandat. Franck Vallein indique qu'un projet d'espace de glisse à Pluneret est en cours, type pump track, dans le cadre de la restructuration du centre-ville. Les élus sont d'accord sur le fait qu'il est nécessaire que les deux structures soient différentes et que le dispositif retenu devra être adapté aux enfants de Mériadec. Madame la Présidente indique que le syndicat Mériadec Villages aura très rapidement besoin d'un devis et d'un projet, afin de pouvoir déposer les demandes de subventions avant le 31 décembre 2023. Une réunion du syndicat est donc nécessaire en décembre pour valider ce projet : elle est fixée au mercredi 20 décembre à 19 heures. Madame la Présidente rappelle les financements des structures de Plouharnel, Plougoumen et Landévant. Le groupe de travail se réunira après la réunion publique, la date sera calée après cette présentation au public du 28 octobre. Stéphane Le Ménajour indique qu'il faudra veiller à donner la parole aux jeunes enfants lors de la réunion publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.